



## **Projet d'extension du réseau de tramway Concertation continue Consultation des parties prenantes – Thème : les aménagements cyclables**

### **Réunion de travail #4 avec les associations**

Jeudi 07 septembre 2023, dans les locaux de Le Havre Seine Métropole

*Trois réunions ont précédemment eu lieu avec La Roue Libre le 8 décembre 2022, le 15 mars 2023, et le 22 mai 2023, afin de présenter l'état d'avancement des hypothèses d'aménagements cyclables et les modalités d'insertion de ces aménagements dans le projet d'extension du Tramway. Le Havre Seine Métropole a convié une nouvelle fois La Roue Libre, afin de présenter son analyse des propositions soumises le 1<sup>er</sup> juin 2023 par l'association.*

#### **Les participants**

##### **Le maître d'ouvrage**

- Le Havre Seine Métropole
- Assistant à maîtrise d'ouvrage
- Maître d'œuvre
- Assistant à maîtrise d'ouvrage concertation

##### **L'association La Roue Libre**

#### **Synthèse thématique des échanges**

*Les aménagements cyclables sont présentés par zones.*

##### **Station Gares – Le Havre**

Les adaptations des itinéraires cyclables nécessaires au prolongement du Tramway vers les quartiers sud du Havre au niveau de l'actuelle station Gares sont présentées. Des aménagements sont proposés en continuité des pistes cyclables du boulevard de Strasbourg et en connexion avec les flux cycles importants entre la gare et le quartier des Docks via la passerelle Raoul Duval. La Roue Libre émet plusieurs propositions pour optimiser les aménagements prévus sur ce secteur.

##### **Rue Marceau**

Les itinéraires cyclables prévus au niveau de la rue Marceau sont présentés. A ce stade du projet, il est prévu d'aménager une piste bidirectionnelle côté est de la rue et une bande cyclable côté ouest entre le quai Frissard et le bassin Vatine. Ces aménagements répondent aux souhaits de l'association. Il est précisé que l'inversion demandée par l'association de la position de la chaussée



et de la piste cycle imposerait la suppression d'arbres d'alignement. Au niveau du carrefour entre la rue Marceau et le boulevard Amiral Mouchez, La Roue Libre demande d'étudier l'ajout d'une signalétique au sol afin de rendre plus lisibles les itinéraires cyclables.

### **Boulevard Amiral Mouchez**

L'insertion de la plateforme tramway dans le boulevard Amiral Mouchez implique des compromis afin de proposer un aménagement qui prenne en compte les différents usagers de la rue (tramway, cyclistes, piétons, arbres, stationnement, automobilistes). Un aménagement en zone 30 (où la vitesse automobile est limitée à 30km/h) est proposé partiellement sur le boulevard afin de sécuriser les déplacements des cycles dans la circulation automobile.

Toutes les alternatives d'aménagements de La Roue Libre transmises le 1<sup>er</sup> juin 2023 ont été étudiées. Celle-ci impactent notamment la performance du tramway ou les parcelles riveraines.

### **Rue de Valmy**

La rue de Valmy sera aménagée en zone 30. Un contre-sens cyclable permettra d'éviter la circulation des cycles sur la plateforme tramway.

### **Rue Gustave Nicolle**

La rue Gustave Nicolle sera aménagée avec deux pistes monodirectionnelles.

### **Rue Demidoff**

Du fait de sa largeur limitée (environ 25m), l'insertion de la plateforme tramway dans la rue Demidoff implique des compromis afin de proposer un aménagement qui prenne en compte les différents usagers (tramway, cyclistes, piétons, arbres, stationnement, automobilistes). Les études d'avant-projet proposent la création d'une zone 30 apaisée afin de permettre la circulation des cycles dans la circulation automobile. D'autres scénarii ont été étudiés par la Communauté urbaine, sur la base des propositions de La Roue Libre. Ces scénarios imposent par exemple la suppression du stationnement ou la suppression des arbres d'alignement.

La Roue Libre estime que la mise en place d'une zone 30 dans la rue Demidoff rend la circulation des vélos inconfortable. Le maître d'œuvre du projet présente les propositions d'aménagement afin de permettre une réduction du trafic automobile. L'association demande d'étudier en complément la mise en place d'aménagements de type ralentisseurs permettant de renforcer le caractère apaisé.

Par ailleurs, les aménagements cyclables au niveau au croisement entre le Cours de la République et la Rue Demidoff seront revus afin d'améliorer les itinéraires cycles.



## **Harfleur**

Les itinéraires cyclables prévus au niveau de la future station Cœur Historique à Harfleur sont présentés. Des itinéraires cyclables dédiés sous forme de piste cyclable bidirectionnelle et de voie verte (zone partagée piétons et cycles) seront aménagés en direction du Havre, de Gonfreville-l'Orcher et de Montivilliers.

La Communauté urbaine précise qu'un aménagement cycle est prévu dans la même temporalité que la mise en service du tramway dans la vallée de Lézarde entre Harfleur et Montivilliers avec points de raccordement aux futures station de tramway.

## **Les aménagements cyclables à l'échelle du territoire**

Au stade des études d'avant-projet, près de 75% du tracé de l'extension du tramway sera équipé d'aménagements cyclables dédiés. La part restante sera aménagée en zone 30. A l'horizon de la mise en service, ce sont donc 14 kilomètres d'itinéraires cyclables dédiés qui seront réalisés.